

## DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS

### SECTEUR MARCHES

REF : CN

DEC2016\_0008

### DECISION

#### **OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES ALLOTI N°2015/075 RELATIF A L'ORGANISATION DES MINI-SEJOURS ETE 2016**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code des Marchés Publics, notamment les articles 10, 26, 28 et 30,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

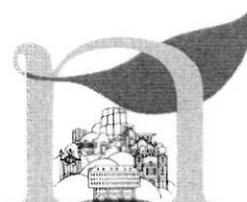
**VU** le dossier de consultation des entreprises relatif au marché n°2015/075 « Organisation des mini-séjours Été 2016 », alloti comme suit :

- Lot n°1 : Accueil d'enfants de 4 à 6 ans dans une zone de 300 km autour de Paris maximum -Thème principal : Equitation - durée : 5 jours sur Juillet 2016 ;
- Lot n°2 : Accueil d'enfants de 4 à 6 ans dans une zone de 300 km autour de Paris maximum -Thème principal : Ferme pédagogique – durée : 5 jours sur Août 2016 ;
- Lot n°3 : Accueil d'enfants de 6 à 10 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Equitation - durée : 5 jours sur Juillet 2016 ;
- Lot n°4 : Accueil d'enfants de 6 à 10 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris - Thème principal : Découverte de la nature - durée : 5 jours sur Août 2016 ;
- Lot n°5 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 10 à 12 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Sport de pleine nature -durée : 5 jours sur Juillet 2016 ;
- Lot n°6 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 11 à 14 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Sport de pleine nature -durée : 5 jours sur Juillet 2016 ;
- Lot n°7 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 11 à 17 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Sports mécaniques -durée : 5 jours sur Août 2016 ;
- Lot n°8 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 15 à 17 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Activités Eau vive -durée : 5 jours sur Juillet 2016 ;

**VU** l'avis de marché mis en ligne concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 04 décembre 2015, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence N°417870, et au BOAMP sous la référence N°15-179208,

**VU** le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 %, et le critère du prix pondéré à 40 %,

1/3



Suite de la décision N°2016\_ 0008  
portant sur la conclusion du marché public n°2015/075.

**CONSIDERANT** que cinq plis ont été déposés, tous dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 29 décembre 2015 à 12h00), que ces cinq candidatures ont été admises, que deux offres ont été analysées pour les lots n°1, 5 et 6, qu'une offre a été analysée pour les lots n°2 et 7, que trois offres ont été analysées pour les lots n° 3 et 4, qu'aucune offre n'a été remise pour le lot n°8,

**CONSIDERANT** que l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés :

- pour les lots n°1, 2, 5 et 6, est la proposition de EVASION 78,
- pour le lot n°3, est la proposition de PONEY DES 4 SAISONS,
- pour le lot n°4, est la proposition de ANIM'PASSION NATURE,
- pour le lot n°7, est la proposition de QUAD DES BRUYERES,

**CONSIDERANT** que s'agissant des lots n°3, 4, 5 et 6, les propositions d'une entreprise ne sont pas conformes au cahier des charges,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de la catégorie homogène 14.03.08 « Mini -séjours - enfants - 4-12 ans » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'Association Evasion 78, sise 7 allée de la Closerie à NOISY LE ROI (78590), le marché public de services n°2015/075-1 relatif à l'Accueil d'enfants de 4 à 6 ans à Saint-Ouen du Tilleul (Haute Normandie) pour un séjour « Equitation » de cinq jours en juillet 2016, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 406,25 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 8 et le nombre d'adultes encadrants est de 2.

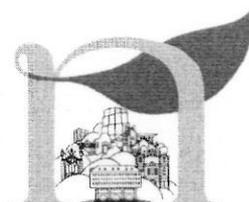
**ARTICLE 2 :** Il est conclu avec l'Association Evasion 78, sise 7 allée de la Closerie à NOISY LE ROI (78590), le marché public de services n°2015/075-2 relatif à l'Accueil d'enfants de 4 à 6 ans à Saint-Ouen du Tilleul (Haute Normandie) pour un séjour « Ferme pédagogique » de cinq jours en août 2016, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 299,50 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 8 et le nombre d'adultes encadrants est de 2.

**ARTICLE 3 :** Il est conclu avec la société Poney des 4 saisons, sise 6 rue des Ecoles à EPINEAU LES VOVES (89400), le marché public de services n°2015/075-3 relatif à l'accueil d'enfants de 6 à 10 ans au Mont Saint Sulpice (Bourgogne), pour un séjour « Equitation » de cinq jours en juillet 2016, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 408,00 € TTC. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 10 et le nombre d'adultes encadrants est de 2.

**ARTICLE 4 :** Il est conclu avec la société Anim'Passion Nature 78, sise Domaine de Saint-Jean à Thizy (89420), le marché public de services n°2015/075-4 relatif à l'Accueil d'enfants de 6 à 10 ans au Domaine de Saint-Jean (Thizy - Yonne) pour un séjour « Découverte de la nature » de cinq jours en août 2016, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 240,00 € TTC. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 15 et le nombre d'adultes encadrants est de 3.

**ARTICLE 5 :** Il est conclu avec l'Association Evasion 78, sise 7 allée de la Closerie à NOISY LE ROI (78590), le marché public de services n°2015/075-5 relatif à l'Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 10 à 12 ans au Lac des Settons situé dans le Parc Naturel du Morvan (Nièvre -51), pour un séjour « Sport de pleine nature » de cinq jours en juillet 2016, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 415,00 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 15 et le nombre d'adultes encadrants est de 3.

2/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_ 0008  
portant sur la conclusion du marché public n°2015/075.

**ARTICLE 6** : Il est conclu avec l'Association Evasion 78, sise 7 allée de la Closerie à NOISY LE ROI (78590), le marché public de services n°2015/075-6 relatif à l'Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 11 à 14 ans au Lac des Settons situé dans le Parc Naturel du Morvan (Nièvre -51), pour un séjour « Sport de pleine nature » de cinq jours en juillet 2016, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 415,00 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 12 et le nombre d'adultes encadrants est de 2.

**ARTICLE 7** : Il est conclu avec la société Quad des Bruyères, sise 6 rue des Ecoles à EPINEAU LES VOVES (89400), le marché public de services n°2015/075-7 relatif à l'Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 11 à 17 ans à Appoigny (89) pour un séjour « Sports mécaniques » de cinq jours en août 2016 et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 429,00 € TTC. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 12 et le nombre d'adultes encadrants est de 2.

**ARTICLE 8** : La procédure est déclarée sans suite s'agissant du marché public de services n°2015/075-08 portant sur le Lot N°8.

**ARTICLE 9** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 10** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 11** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 12** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 9 FEV. 2016

Le Maire,

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	11 FEV. 2016
Affiché le	11 FEV. 2016
Notifié le	
Publié le	11 FEV. 2016

3/3

